

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association
25 rue Saint Antoine
69003 Lyon

Exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 28 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson

Associé

Association F.F.T.D.A.

25 RUE SAINT ANTOINE

69003 LYON

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	54 916	39 221	15 695	11 017	4 678	42.46
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	11 060	11 060		-657	657	100.00
	Autres immobilisations corporelles	106 052	78 311	27 741	15 383	12 358	80.34
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 520		1 520	1 520			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	173 548	128 591	44 956	27 264	17 693	64.89	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 139		6 139	11 802	-5 663	-47.98
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	7 000		7 000	3 782	3 218	85.09
	Autres créances	100 312		100 312	188 322	-88 010	-46.73
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 647 253		1 647 253	1 500 370	146 883	9.79	
Charges constatées d'avance (3)	152 036		152 036	225 350	-73 313	-32.53	
Total III	1 912 740		1 912 740	1 929 625	-16 885	-0.88	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 086 288	128 591	1 957 696	1 956 888	808	0.04	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	218 383		3 871		214 512	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	313 289		214 512		98 777	46.05
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	531 672		218 383		313 289	143.46	
	Total II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	195 000		130 000		65 000	50.00
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	195 000		130 000		65 000	50.00	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 616		162 986		-73 371	-45.02
	Dettes fiscales et sociales	36 480		70 294		-33 814	-48.10
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	336 046		306 986		29 060	9.47
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	768 883		1 068 239		-299 356	-28.02
	Total IV	1 231 024		1 608 505		-377 481	-23.47
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 957 696		1 956 888		808	0.04

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

462 141 540 266

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	62 463		75 066	-12 602 -16.79
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	935 912		1 337 111	-401 199 -30.00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	91 330		44 314	47 016 106.10
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1 558 244		2 352 200	-793 955 -33.75
Total I	2 647 950		3 808 690	-1 160 741 -30.48
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 380 964		2 360 048	-979 084 -41.49
Impôts, taxes et versements assimilés	27 523		40 733	-13 210 -32.43
Salaires et traitements	453 223		622 970	-169 747 -27.25
Charges sociales	90 963		190 535	-99 572 -52.26
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 796		25 562	-8 766 -34.29
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	65 000		80 000	-15 000 -18.75
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	301 604		342 534	-40 930 -11.95
Total II	2 336 073		3 662 382	-1 326 310 -36.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	311 877		146 308	165 569 113.16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 059	3 050	-991	-32.50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 059	3 050	-991	-32.50
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 059	3 050	-991	-32.50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	313 935	149 357	164 578	110.19
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	370	72 154	-71 785	-99.49
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		27 000	-27 000	-100.00
Total VII	370	99 154	-98 785	-99.63
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 016	34 000	-32 984	-97.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 016	34 000	-32 984	-97.01
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-646	65 154	-65 801	-100.99
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 650 378	3 910 894	-1 260 516	-32.23
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 337 089	3 696 382	-1 359 294	-36.77
Solde intermédiaire	313 289	214 512	98 777	46.05
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	313 289	214 512	98 777	46.05

Association F.F.T.D.A.

25 RUE SAINT ANTOINE

69003 LYON

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 957 696.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 647 949.62 Euros et dégageant un excédent de 313 289.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 :

L'activité de l'association a été particulièrement impactée en subissant une baisse importante des prises de licences ainsi que l'annulation de nombreuses formations et compétitions.

-Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires :

- réajustement du budget 2020 à 2 914 K€ contre les 3 545 K€ initialement prévus.
- mesures de solidarité vis-à-vis des clubs par la création d'avoirs pour un montant total de 194 K€.
- octroi de remises sur les adhésions pour un total de 87 K€.

-Impacts de l'événement sur les charges :

- annulation des déplacements internationaux des équipes de France.
- fermeture durant 4 mois des pôles Insep et Fontainebleau.
- réduction des charges liées à l'annulation des compétitions.
- baisse de la masse salariale.
- mise au chômage partiel d'une partie de l'équipe fédérale.

-Impacts de l'événement sur les autres produits :

- baisse des recettes liées aux formations et à la souscription des passeports sportifs.
- octroi d'une aide de 30 K€ par le CNOSF.

-Impacts de l'événement sur le passif :

- l'association est à jour de ses dettes fiscales et sociales et n'a pas bénéficié de report d'échéances.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association poursuit la préparation des équipes de France en vue des prochains jeux olympiques de Tokyo 2021. Pour la saison 2021/2022, elle prévoit une reprise de licences à 41 000 tout en tenant compte des conditions de la crise sanitaire.

La continuité de l'exploitation n'est pas compromise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, et notamment les règlements suivants :

- Décret comptable du 29/11/1983
- CRC n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2018-06 du 23 novembre 2015
- ANC 2018-02 entré en vigueur sur l'exercice 2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des rémises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Immobilisation corporelles :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent un potentiel de services profitant à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La Fédération a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel sportif	3 à 5 ans
- Installations générales	2 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

Immobilisations financières :

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-6 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échance ou le montant sont incertains.

Pour tenir compte des particularités liées au financement annuel du Ministère des Sports et à l'objectif de développement du Taekwondo, la FFTDA comptabilise une provision "JO" destinée à couvrir le coût des Jeux Olympiques pour la Fédération; notamment les déplacements du personnel technique et les indemnités fédérales versées aux médaillés. La provision comptabilisée au 31 décembre 2020 s'élève à 125 K€.

Indemnité de départ à la retraite :

Compte tenu des effectifs, de l'ancienneté, de la moyenne d'âge des salariés, les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne sont pas significatives.

Reconnaissance des produits :

La subvention du Ministère des sports est attribuée pour une année civile. La subvention du Ministère des sports 2020 a été comptabilisée en globalité sur l'exercice 2020. Les cotisations clubs et licenciés sont rattachées à la saison sportive et doivent être réparties sur la période concernée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Lovers (SCI LE MATIN CALME)

En accord avec le propriétaire de la SCI LE MATIN CALME, le montant du loyer annuel au 31/12/2020 s'élève à 12 K€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	43 816	11 100
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		11 060	
Installations générales agencements aménagements divers		33 138	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		55 249	22 732
	TOTAL	99 447	22 732
Autres participations		1 520	
	TOTAL	1 520	
	TOTAL GENERAL	144 782	33 832

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			54 916	54 916
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 060	11 060
Installations générales agencements aménagements divers			33 138	33 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 067	72 915	72 915
TOTAL		5 067	117 112	117 112
Autres participations			1 520	1 520
TOTAL			1 520	1 520
TOTAL GENERAL		5 067	173 548	173 548

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	32 798	6 422		39 221
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 717		657	11 060
Installations générales agencements aménagements divers	33 138			33 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 866	10 374	5 067	45 173
TOTAL	84 720	10 374	5 724	89 371
TOTAL GENERAL	117 519	16 796	5 724	128 591

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 422				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 374				
TOTAL	10 374				
TOTAL GENERAL	16 796				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	130 000	65 000			195 000
TOTAL	130 000	65 000			195 000
TOTAL GENERAL	130 000	65 000			195 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		65 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 000	7 000	
Personnel et comptes rattachés	8 609	8 609	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	340	340	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 476	6 476	
Divers état et autres collectivités publiques	1 022	1 022	
Groupe et associés	83 865	83 865	
Charges constatées d'avance	152 036	152 036	
TOTAL	259 348	259 348	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	89 616	89 616		
Personnel et comptes rattachés	26 542	26 542		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 937	9 937		
Autres dettes	336 046	336 046		
Produits constatés d'avance	768 883	768 883		
TOTAL	1 231 024	1 231 024		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 630
Total	9 630

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 567
Dettes fiscales et sociales	36 480
Autres dettes	2 570
Total	72 617

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	152 036
Total	152 036
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	768 883
Total	768 883

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SCI le Matin Calme (31/12/2020)	-16 060	99	9 965
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- SINISTRE LOCAL	370	
Total	370	
Charges exceptionnelles		
- IMPAYES N-1	1 016	
Total	1 016	

Transferts de charges

Nature	Montant
Transfert de charges de personnel	23 181
Remboursement pension/pôles	68 149
Total	91 330

Recettes fédérales :

Nature	2020	2019	Variation	% Variation
Licences et cotisations clubs	1 411 053	1 922 548	-511 495	-26,6%
Séminaires et formations cadres	32 989	109 196	-76 207	-69,8%
Ventes passeports sportifs	53 960	107 260	-53 300	-49,7%
Grades et homologations	21 669	55 068	-33 399	-60,7%
Ventes diverses	11 489	9 387	2 102	22,4%
Compétitions et entrées spectateurs	27 084	148 741	-121 657	-81,8%
TOTAUX	1 558 244	2 352 200	-793 956	-33,8%

0

Ventilation de la subvention MJS :

Financements	Montants	Part imputée sur l'exercice	Part reportée sur l'exercice suivant
MJS			
Convention d'objectif 2020	873 722	873 722	0
Complément convention d'objectif 2019			
Complément convention d'objectif 2020	35 000	26 715	8 285
TOTAL	908 722	900 437	8 285
Collectivités locales	0	0	
Subventions/Manifestations	35 475	35 475	0
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	944 197	935 912	8 285

Effectif moyen :

Effectif moyen en ETP	Salariés	Mis à disposition
personnel administratif	5	
Personnel technique	5	20
TOTAL	10	20